

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DLH 67 Conférence du logement de Paris – signature de la convention parisienne d’attribution.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu Le code de la construction et de l’habitation, notamment l’article L 441 ;
- Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment l’article 70 ;
- Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;
- Vu la délibération 2018 DLH 47 relative à la création et à la composition de la Conférence du logement adoptée le 5 février 2018 ;
- Vu l’arrêté conjoint de la Préfecture de Paris et de la Ville de Paris n°75-2018-05-03-004 portant création et composition de la Conférence du logement de Paris ;
- Vu l’arrêté n° 75-2019-07-18-004 du 12 juillet 2019 portant modification de la composition de la conférence du logement de Paris ;
- Vu la délibération du Conseil de Paris 2019 DLH 107 relative aux orientations stratégiques de la conférence du logement de Paris ;
- Vu l’arrêté préfectoral n° 75-2019-08-05-006 du 05 août 2019 portant approbation du document cadre sur les orientations stratégiques en matière de logements sociaux à Paris ;

- Vu l’avis du Conseil de Paris Centre en date du 29 mars 2021
- Vu l’avis du Conseil du 5^{ème} arrondissement en date du 29 mars 2021

- Vu l'avis du Conseil du 6^{ème} arrondissement en date du 30 mars 2021
- Vu l'avis du Conseil du 7^{ème} arrondissement en date du 29 mars 2021
- Vu l'avis du Conseil du 8^{ème} arrondissement en date du 30 mars 2021
- Vu l'avis du Conseil du 9^{ème} arrondissement en date du 29 mars 2021
- Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 30 mars 2021
- Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement en date du 1^{er} avril 2021
- Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 30 mars 2021
- Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 29 mars 2021
- Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 30 mars 2021
- Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du 29 mars 2021
- Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 29 mars 2021
- Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 29 mars 2021
- Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 6 avril 2021
- Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 30 mars 2021
- Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 29 mars 2021

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021 par lequel est autorisée Madame la Maire de Paris à signer la convention parisienne d'attribution ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT au nom de la 5^e commission.

Délibère :

Autorise la Maire de Paris à signer la convention parisienne d'attribution, dont les clauses essentielles sont présentées en annexe 1 du présent délibéré.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO